

**COMMUNE DE  
CHAMP SUR DRAC  
DEPARTEMENT  
ISERE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 06 FEVRIER 2023  
N°06/2023**

**L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS LE SIX FEVRIER**

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 27 janvier 2023, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, salle du conseil, sous la Présidence de M. Francis DIETRICH, Maire.

**PRESENTS : ABRAHAM-MOREL A., BARET E., BOFELLI Y., CADORET S., CATTANI JL., CHABANY S., CHAUMONT L., DEUTSCH F., DIETRICH F., DOMINGUEZ F., DUCES E., GRENIER JM., MEDAVIT R., MILET F., MOLLARD N., PAIO J., PROCACCI T., SANCHEZ D., SELVE M., VITINGER G.**

**PROCURATIONS : ARRAR P. à CHAUMONT L., DIBON C. à PROCACCI T., RIOU M. à MOLLARD N.**

En application de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Madame Sandrine CADORET est nommée secrétaire de séance.

Conformément à l'article L 2121-18 du même code, la séance a été publique.

**TARIF DES SEJOURS DE VACANCES ETE ENFANCE ET JEUNESSE**

Madame Sylvie CHABANY, adjointe à l'éducation, l'enfance et à la jeunesse, informe le Conseil que le service enfance jeunesse organise cet été deux séjours de vacances :

- Un séjour enfance de vacances de 6 jours, 5 nuits à Villard de Lans (38), Hébergement en pension complète à la maison La source avec Club Vercors sur la période du samedi 8 juillet au jeudi 13 juillet 2023.
- Un séjour jeunesse de vacances de 7 jours, 6 nuits, fin aout 2023.

La commission éducation enfance et jeunesse, en date du 8 novembre 2022, a proposé :

- pour le séjour enfance, de conserver les tarifs au quotient familial à l'identique de 217 € à 287 €.
- pour le séjour jeunesse, d'augmenter les tarifs de 5,5%.

**Tarif séjour enfance 6 jours /5 nuits à Villard de Lans**

Quotient familial	Proposition pour 2023
0/440	217
441/620	
621/720	
721/950	224
951/1220	245
1221/1500	266
1501 et plus	287

**Tarif dégressif :** - 10% au deuxième enfant et - 20 % au troisième enfant.

Tarif extérieur	0/1220	1221/1500	1501 et plus
	413	441	469

**Tarif dégressif :** - 10% au deuxième enfant et - 20 % au troisième enfant.

**Tarif séjour jeunesse 7 jours /6 nuits**

Quotient familial	Proposition pour 2023
0/440	229
441/620	
621/720	
721/950	236
951/1220	258
1221/1500	281
1501 et plus	303

**Tarif dégressif :** - 10% au deuxième enfant et - 20 % au troisième enfant.

Tarif extérieur	0/1220	1221/1500	1501 et plus
	436	465	495

**Tarif dégressif :** - 10% au deuxième enfant et - 20 % au troisième enfant.

Madame Sylvie CHABANY propose au conseil de valider cette proposition

**LE CONSEIL, APRES AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE,**

**DETERMINE** les tarifs des séjours organisés pendant l'été 2023 comme suit :

**Tarif séjour de vacances 6 jours /5 nuits à Villard de Lans**

Quotient familial	Tarif 2023
0/440	217
441/620	
621/720	
721/950	224
951/1220	245
1221/1500	266
1501 et plus	287

**Tarif dégressif :** - 10% au deuxième enfant et - 20 % au troisième enfant.

Tarif extérieur	0/1220	1221/1500	1501 et plus
	413	441	495

**Tarif dégressif :** - 10% au deuxième enfant et - 20 % au troisième enfant.

**Tarif séjour jeunesse 6 jours /7 nuits**

Quotient familial	Tarif 2023
0/440	229
441/620	
621/720	
721/950	236
951/1220	258
1221/1500	281
1501 et plus	303

**Tarif dégressif :** - 10% au deuxième enfant et - 20 % au troisième enfant.

Tarif extérieur	0/1220	1221/1500	1501 et plus
	436	465	469

**Tarif dégressif :** - 10% au deuxième enfant et - 20 % au troisième enfant.

**AINSI FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE, les jours, mois et an que dessus**  
**Pour copie conforme,**  
CHAMP sur DRAC le 07 février 2023

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire  
de l'acte compte tenu de sa télétransmission en préfecture  
et de sa publication ou notification

Le Maire,  
Francis DIETRICH

